



**MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

Abidjan, le 28 août 2025

COMMUNIQUÉ

PROROGATION SOLDE 2025

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques et des consommateurs que la date de clôture de la seconde période réglementaire des ventes soldes, initialement prévue pour le dimanche 31 août 2025, est exceptionnellement prorogée au dimanche 07 septembre 2025 (inclus).

Cette prorogation répond à la volonté du Gouvernement d'offrir, en cette veille de rentrée scolaire 2025-2026, le temps nécessaire aux familles pour réaliser des économies sur l'achat des fournitures indispensables et donner aux commerçants l'opportunité de booster leurs ventes.

A cet effet, les commerçants désireux de continuer les ventes soldes sont autorisés à le faire conformément aux dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes.

Des équipes du Ministère du Commerce et de l'Industrie procéderont à des contrôles en vue de s'assurer de l'application effective desdites dispositions.

Pour toutes informations complémentaires, les Services du Ministère du Commerce et de l'Industrie se tiennent à la disposition des opérateurs économiques aux numéros suivants : +225 07 07 24 26 73 / 05 75 71 64 64.

Souleymane DIARRASSOUBA

*Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce et de l'Industrie,
rendez-vous sur les sites : www.gouv.ci, www.commerce.gouv.ci
et sur la page Facebook/commerceindustrie225*

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci

 facebook.com/commerceindustrie225  www.commerce.gouv.ci